



AMBASSADE DE SUISSE
AU CONGO

BDY	MN	SL	HTRO		MN	a/a
16.10	18.10	19.10	20.10		22.10	
16.10.70						
Ref. <i>f. 311 Congo</i>						

KINSHASA, le 13 octobre 1970

Boîte postale 8724
Tél. 22.85-50.99

Réf.: 714.404.KIN - TC/cc

ad t.311.Congo - MN/ff

Copie 7a t.811-2(2)

Service de la Coopération Technique
Département Politique Fédéral

3003 B e r n e

Projets du PNUD

Monsieur l'Ambassadeur,

La requête des Autorités de la République Démocratique du Congo-Kinshasa relative à la poursuite de l'aide accordée à l'Institut des Mines à Bukavu a fait l'objet de mon attention et je puis, d'emblée, répondre affirmativement au projet dont il s'agit. L'Institut National des Mines revêt une importance toute particulière pour le Congo en raison même de sa structure économique, basée pour une large part sur le sous-sol et l'extraction de minéraux. L'exportation du cuivre, du cobalt, de l'étain etc. représente en effet le 70 à 80 % du total du commerce extérieur.

Le Congo-Kinshasa n'est pas encore doté d'hommes de science d'un calibre suffisant pour diriger l'Institut de recherches minières. En outre, l'équipement doit évidemment parvenir de l'étranger. Jusqu'à une date récente l'un de nos compatriotes, M. Robert KERN, dirigeait l'Institut des Mines de Bukavu. Selon un article de presse paru en 1967, une cabale d'étudiants s'était formée contre notre compatriote. Les autorités de Kinshasa avaient néanmoins décidé de maintenir M. Kern à son poste de Directeur. Mais celui-ci a quitté ses fonctions et le Congo définitivement en septembre 1969. A cette époque, il a été remplacé par un ressortissant congolais, licencié en sciences chimiques. Ce petit fait démontre qu'il n'est pas toujours facile, dans un pays en voie de développement, d'assumer sans ennui une fonction importante, même si celle-ci exige des connaissances scientifiques poussées, comme c'est le cas pour plusieurs instituts techniques de la R.D.C. Il n'en reste pas moins que [l'Institut des Mines de Bukavu revêt une grande importance pour le développement du pays, et (que) l'aide sollicitée est digne d'intérêt.]

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse

LOK 33

